



Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 16 septembre 2024 à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Sont également présentes la greffière adjointe, la directrice générale et la directrice générale adjointe.

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2024-395

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 septembre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 septembre 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-396

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 19 août 2024 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-397

Autorisation de signature – Entente avec AGRP pour le recyclage des contenants pressurisés de combustible à usage unique

ATTENDU l'entente à intervenir entre l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada (AGRP) et la Ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE l'Association opère des programmes d'intendance pour la gestion des produits au Canada au nom de ses membres de l'industrie conformément à la réglementation applicable et aux plans de programme approuvés par les autorités réglementaires provinciales et/ou aux ententes conclues avec lesdites autorités pour divers produits, lesquels varient selon le programme de la province ;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent conclure la présente Entente qui prévoit les termes et conditions selon lesquelles les sites du Collecteur désignés serviront de sites de collecte autorisés pour certains programmes de l'Association ;

ATTENDU QUE l'Association opère le programme du Québec conformément au *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (RLRQ c. Q-2 r. 40.1) et est enregistrée en tant qu'organisme de gestion reconnu (OGR) auprès de Recyc-Québec pour ce programme ;

ATTENDU le rapport de madame Suzy Campbell, adjointe aux opérations du Service des travaux publics, daté du 14 août 2024 et approuvé par monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du document intitulé « L'Association pour la gestion responsable des produits du Canada - Entente de site de collecte » à intervenir entre L'Association pour la gestion responsable des produits du Canada (AGRP) et la Ville de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

QUE madame la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2024-398

Soutien financier – Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir financièrement les organismes du milieu afin de les aider à consolider leur offre de service sur le territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'un montant de 5 000 \$ soit octroyé à la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement à même le budget d'opérations.



RÉSOLUTION NO. 2024-399

Emprunt temporaire – Règlements 1349, 1350 et 1356

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE mesdames la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, les emprunts temporaires requis pour le financement des dépenses des règlements d'emprunt suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1349

décrétant un emprunt de 990 000 \$ pour l'acquisition et l'installation de deux génératrices pour les postes de suppression Perdreaux I et II, incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 990 000 \$

Montant autorisé : 990 000 \$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1350

décrétant un emprunt de 1 200 000 \$ pour les études, plans et devis incluant les travaux du barrage Paquette sur la rue Latour, incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 200 000 \$

Montant autorisé : 1 200 000 \$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1356

décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ en immobilisations et en voirie (type parapluie)

Montant autorisé : 1 000 000 \$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (RLRQ, c. D-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu des règlements ;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

RÉSOLUTION NO. 2024-400

Bonification des sommes pour le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028

ATTENDU QUE les municipalités assument d'importantes responsabilités auprès de la population et qu'elles sont responsables d'environ 60 % des infrastructures publiques ;

ATTENDU QUE le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) est le plus important programme d'aide financière pour les infrastructures municipales du Québec ;

ATTENDU QUE les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028 totalisent 3,226 milliards de dollars, soit un montant inférieur au montant initial de la TECQ 2019-2023 qui s'élevait à 3,415 milliards de dollars ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a réduit sa contribution financière pour la TECQ 2024-2028 de 338 millions de dollars par rapport à sa contribution initiale à la TECQ 2019-2023 ;

ATTENDU QUE les coûts de construction ont été fortement à la hausse au cours des dernières années, ce qui signifie que beaucoup moins de projets peuvent être réalisés avec les mêmes sommes ;

ATTENDU QUE le déficit de maintien d'actifs des infrastructures d'eau municipales du Québec atteignait 45 milliards de dollars en 2023 alors qu'il était de 38 milliards de dollars en 2022 ;

ATTENDU QUE le lien entre la qualité ainsi que la capacité des infrastructures municipales et la capacité de construire des logements est clair ;

ATTENDU QU'une étude de la Fédération canadienne des municipalités souligne que les infrastructures municipales nécessaires à la construction de nouveaux logements coûtent en moyenne 107 000 \$ par unité ;

ATTENDU QU'une étude réalisée par WSP en collaboration avec Ouranos estime à plus de 2 milliards de dollars par an, jusqu'en 2055, les surcoûts nécessaires pour entretenir, remplacer et adapter les infrastructures municipales québécoises existantes au climat futur ;

ATTENDU QUE pour relever les défis climatiques et sociaux, les municipalités doivent disposer des outils financiers nécessaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle demande au gouvernement du Canada de bonifier substantiellement les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028.

RÉSOLUTION NO. 2024-401

Embauche – Chef de division opérations à temps partiel – Service de sécurité incendie

ATTENDU la démission de monsieur Philippe Lavallée du poste de chef de division opérations à temps partiel pour le Service de sécurité incendie, en date du 14 août 2024 ;

ATTENDU le rapport de madame Zalie Charette Lemeur, conseillère en ressources humaines, daté du 4 septembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de monsieur Simon Lavigne au poste de chef de division opérations à temps partiel pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle, et ce, selon le salaire et les conditions prévues au contrat individuel de travail à durée déterminée, soit du 23 septembre 2024 au 20 avril 2025 inclusivement.

RÉSOLUTION NO. 2024-402

Adjudication – Travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs secteur Lac-Millette – TP-2024-007

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant les travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs secteur Lac-Millette ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 15 août dernier ;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
– Monco Construction inc.	590 960,01 \$
– 9081-6166 Québec inc. (Excavation Serge Robert)	864 276,86 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire a remis une soumission non conforme aux exigences du devis ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 30 août 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise 9081-6166 Québec inc. (Excavation Serge Robert), seul soumissionnaire conforme, pour un montant de 719 290,26 \$, plus les taxes applicables, pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} novembre 2024 au 30 avril 2027, le tout sous réserve de la transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2024-403

Adjudication – Location de 2 souffleuses à neige avec opérateur pour le chargement et pour le site de neige usée – TP-2024-005

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant la location de 2 souffleuses à neige avec opérateur pour le chargement et pour le site de neige usée ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 15 août dernier ;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
– 9149-8659 Québec inc. (Les Entreprises P. Roy)	293 186,25 \$
– 9267-7368 Québec inc. (A. Desormeaux Excavation)	1 121 006,25 \$
– Excavation et Carrière Écono inc.	1 207 237,50 \$



ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 27 août 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise 9149-8659 Québec inc. (Les Entreprises P. Roy), pour un montant de 255 000 \$, plus les taxes applicables, pour 3 ans, soit pour les années 2024-2025 à 2026-2027, le tout sous réserve de la transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2024-404

Adjudication – Tassement de la neige et épandage d'abrasifs sur les stationnements municipaux – TP-2024-006

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant le tassement de la neige et l'épandage d'abrasifs sur les stationnements municipaux ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 15 août dernier ;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
– Mini-Excavation François J.-Bertrand inc.	171 573,29 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 28 août 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Mini-Excavation François J.-Bertrand inc., pour un montant de 149 226,60 \$, plus les taxes applicables, pour 3 ans, soit du 1^{er} novembre 2024 au 30 avril 2027, le tout sous réserve de la transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2024-405

Autorisation – Disposition d'un véhicule (Camion 10 roues)

ATTENDU la mise en vente du camion 10 roues de marque Freightliner (V-29) ;



ATTENDU que le prix offert pour le véhicule a une valeur de plus de 10 000 \$;

ATTENDU la *Politique de disposition des biens meubles* ;

ATTENDU le rapport de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et des technologies de l'information, daté du 5 septembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et des technologies de l'information, à disposer du véhicule à Excavation Serge Robert.

RÉSOLUTION NO. 2024-406

Autorisation – Disposition d'un véhicule (Rétrocaveuse)

ATTENDU la mise en vente de la rétrocaveuse (V-36) ;

ATTENDU que le prix offert pour le véhicule a une valeur de plus de 10 000 \$;

ATTENDU la *Politique de disposition des biens meubles* ;

ATTENDU le rapport de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et des technologies de l'information, daté du 5 septembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et des technologies de l'information à disposer du véhicule à l'acheteur le plus offrant, par le biais de l'encan Ritchie Bros.

RÉSOLUTION NO. 2024-407

REJET – Fourniture de sable et matériaux abrasifs – TP-2024-004

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant la fourniture de sable et matériaux abrasifs ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 15 août dernier ;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
– Lafarge Canada inc.	581 878,13 \$
– 9328-5799 Québec inc. (Carrière Miller 2015)	607 355,44 \$
– 9418-0528 Québec inc. (Excavation P. Roy)	699 990,80 \$



ATTENDU la non-conformité des documents par les trois soumissionnaires ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de retourner en appel d'offres ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil rejette les soumissions pour le contrat précité ;

QUE le conseil autorise le Service du greffe à relancer le processus d'appel d'offres dans les meilleurs délais.

RÉSOLUTION NO. 2024-408

Résiliation de contrat - Nettoyage et inspection des conduites d'égouts

ATTENDU la résolution 2024-313 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 15 juillet 2024 octroyant le contrat pour le nettoyage et l'inspection télévisée de conduites d'égouts à l'entreprise Hydro-Excavation Rive-Nord ;

ATTENDU la confirmation de l'entreprise Hydro-Excavation Rive-Nord, reçue par courriel le 4 septembre 2024, à l'effet qu'elle ne détient pas les équipements pour exécuter les travaux et se conformer aux exigences du devis ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur par intérim des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 4 septembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RÉSILIER le contrat avec l'entreprise Hydro-Excavation Rive-Nord pour non-respect des équipements exigés au devis.

RÉSOLUTION NO. 2024-409

Octroi de contrat – Nettoyage et inspection des conduites d'égouts

ATTENDU la résolution 2024-313 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 15 juillet 2024 pour octroyer le contrat pour le nettoyage et l'inspection télévisée de conduites d'égouts ;

ATTENDU la mise en concurrence pour ce contrat et que deux fournisseurs ont transmis les prix suivants :

- | | | |
|---|----------------------------|---------------------------|
| – | Hydro-Excavation Rive Nord | 42 625,29 \$ (plus taxes) |
| – | Can-Inspecc inc. | 49 108,82 \$ (plus taxes) |

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur par intérim des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 4 septembre 2024 ;



ATTENDU la résolution 2024-408, adoptée par le conseil lors de la présente séance, résiliant le contrat avec l'entreprise Hydro-Excavation Rive-Nord ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour le nettoyage et l'inspection télévisée de conduites d'égouts à l'entreprise Can-Inspection inc., pour la somme de 49 108,82 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même la TECQ 2019-2023 ou l'excédent de fonctionnements non affecté.

RÉSOLUTION NO. 2024-410

Autorisation de paiement – Recommandation du décompte #3 (réception provisoire) – Remplacement des génératrices aux puits Riverdale et Ronchamp – GEN-2022-027

ATTENDU la recommandation du décompte #3 (réception provisoire) et de la libération de 5 % de la retenue, préparée par monsieur Étienne Brossard, directeur par intérim des Services techniques et hygiène du milieu, pour les travaux de remplacement des génératrices aux puits Riverdale et Ronchamp, datée du 4 septembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte #3 (réception provisoire) et la libération de 5 % de la retenue pour les travaux de remplacement des génératrices aux puits Riverdale et Ronchamp, soit un montant de 24 196,51 \$, taxes incluses, à Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc. ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1335.

RÉSOLUTION NO. 2024-411

Appropriation – Excédents de fonctionnements affectés – Aqueduc et égout

ATTENDU le rapport d'Étienne Brossard, directeur par intérim des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 11 septembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme pouvant aller jusqu'à 130 000 \$ selon la réalisation des dépenses d'opérations, à même l'excédent de fonctionnements affecté pour l'aqueduc ;

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme estimée à 110 000 \$ selon la réalisation des dépenses d'opérations, à même l'excédent de fonctionnements affecté pour l'égout.

RÉSOLUTION NO. 2024-412

Autorisation de signature – Protocole d'entente – Travaux municipaux – rue Blondin

ATTENDU le *Règlement 1314-2021-TM* concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;

ATTENDU le projet proposé par le promoteur *Le Blondin inc.*, représenté par monsieur Giuseppe Panzera, concernant des travaux pour la construction d'un trottoir sur l'emprise de la rue Blondin, face aux lots 4 167 007, 4 167 008, 4 167 009, 4 167 010 et 4 167 011, cadastre du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les travaux municipaux proposés par le promoteur *Le Blondin inc.*, représenté par monsieur Giuseppe Panzera, conformément au plan GEN23-1393-06, réalisé par Stéphane Bélanger, ingénieur de la firme Genexco et daté du 14 août 2024 ;

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière ou la greffière adjointe à signer le protocole d'entente à intervenir entre le promoteur, *Le Blondin inc.*, représenté par monsieur Giuseppe Panzera, et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE cette signature soit conditionnelle à la transmission par le promoteur des garanties financières, des frais de gestion et de tout autre document requis en vertu du projet de protocole ci-annexé.

RÉSOLUTION NO. 2024-413

Autorisation de paiement - Recommandation du décompte #3 (réception provisoire) – Aménagement de jeux d'eau au parc Claude-Henri-Grignon – ST-2358-T

ATTENDU la recommandation du décompte #3 (réception provisoire) et de la libération de 5 % de la retenue, préparée par monsieur Étienne Brossard, directeur par intérim des Services techniques et hygiène du milieu, pour l'aménagement de jeux d'eau au parc Claude-Henri-Grignon, datée du 4 septembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte #3 (réception provisoire) et la libération de 5 % de la retenue pour l'aménagement de jeux d'eau au parc Claude-Henri-Grignon, soit un montant de 17 673,72 \$, taxes incluses, à Limoges et Fils inc. ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2024-414

Autorisation de paiement – Recommandation # 4 – Travaux de réaménagement des bureaux du Service de l'urbanisme – ST-2307-T-2

ATTENDU la résolution 2024-375 octroyant un mandat additionnel à Jomaco inc. ;

ATTENDU la recommandation de paiement #4, approuvée par monsieur Étienne Brossard, directeur par intérim des Services techniques et hygiène du milieu, pour les travaux de réaménagement des bureaux du Service de l'urbanisme, datée du 11 septembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement #4, pour les travaux de réaménagement des bureaux du Service de l'urbanisme, soit un montant de 146 326,90 \$, taxes incluses, à l'entreprise Jomaco inc. ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1344.

RÉSOLUTION NO. 2024-415

Octroi de contrat – Surveillance des travaux – Bouclage d'aqueduc – rue du Bourg-Joli

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois fournisseurs pour la surveillance du projet de bouclage d'aqueduc pour la rue du Bourg-Joli ;

ATTENDU QU'un seul fournisseur a transmis le prix suivant :

– Équipe Laurence 45 000 \$ (plus taxes)

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur par intérim des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 11 septembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



D'ACCORDER le contrat pour la surveillance du projet de bouclage d'aqueduc pour la rue du Bourg-Joli à Équipe Laurence, pour un montant de 45 000 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer les paiements à même le règlement d'emprunt 1346.

RÉSOLUTION NO. 2024-416

Octroi de contrat - Services d'analyse de laboratoire d'eau potable et d'eaux usées 2024-2025

ATTENDU le *Règlement 1315 sur la gestion contractuelle* ;

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Brossard, directeur par intérim des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 11 septembre 2024 ;

ATTENDU le rapport du comité de surveillance, daté du 13 septembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour les services d'analyse de laboratoire d'eau potable et d'eaux usées 2024-2025, à l'entreprise H2Lab, pour un montant de 53 713 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2024-417

Octroi de contrat – Enlèvement et reconstruction d'une glissière de sécurité – rue des Cimes

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois fournisseurs pour des travaux d'enlèvement et de reconstruction d'une glissière de sécurité en lien avec la réfection rue des Cimes ;

ATTENDU QUE trois fournisseurs ont transmis les prix suivants :

– Entreprise Ployard 2000 inc.	26 178,03 \$ (taxes incluses)
– Les Glissières Desbiens	29 647,45 \$ (taxes incluses)
– Les clôtures Xcellence	60 275,64 \$ (taxes incluses)

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Brossard, directeur par intérim des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 13 septembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour l'enlèvement et la reconstruction d'une glissière de sécurité en lien avec la réfection de la rue des Cimes, à Entreprise Ployard 2000 inc., pour la somme de 22 768,45 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer les paiements à même le règlement d'emprunt 1238, remboursable sur 15 ans.

RÉSOLUTION NO. 2024-418

Demande de dérogation mineure – 1069, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTÉ PARTIELLEMENT** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-122

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1069, boulevard de Sainte-Adèle**, afin d'autoriser pour l'agrandissement du bâtiment principal au 1069, boulevard de Sainte-Adèle :

La demande est **ACCEPTÉE** pour permettre :

- une proportion de 43 % de matériau de revêtement extérieur de classe D sur l'élévation gauche, alors que l'article 159 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* permet un maximum de 25 % ;
- un ratio d'ouvertures sur la façade avant de 31,6 % alors que l'article 576 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* établit le minimum à 50 % ;
- d'aménager 23,7 % de la cour avant sous couverture végétale alors que l'article 577 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige un minimum de 30 %.

mais est **REFUSÉE** pour permettre :

- la mise en place de 2 bornes de recharge pour véhicules électriques et 30 installations électriques alors que l'article 268 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige un minimum de 9 bornes de recharge électriques et 22 installations électriques pour le nombre d'unités projetées ;
- de ne pas camoufler les équipements mécaniques hors toit derrière un écran opaque alors que l'article 358 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'exige ;

car les éléments de la réglementation peuvent être respectés si la conception du bâtiment est prévue en conséquence.

RÉSOLUTION NO. 2024-419

Demande de dérogation mineure – 1699, chemin du Mont-Gabriel

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard



Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-123

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1699, chemin du Mont-Gabriel**, afin de permettre une enseigne rattachée au bâtiment éclairée par rétroprojection, alors que l'article 291 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* prohibe les enseignes éclairées par rétroprojection.

RÉSOLUTION NO. 2024-420

Demande de dérogation mineure – 986, chemin du Belvédère

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-124

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **986, chemin du Belvédère**, afin de permettre que l'abri d'auto attenant au bâtiment principal pour la propriété du 986, chemin du Belvédère soit situé en cour avant et à une distance de 7,27 mètres de la ligne de propriété avant, alors que l'article 321 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* prohibe les abris d'autos en cour avant, afin de régulariser l'implantation de l'abri d'auto ;

Le tout tel que démontré sur le certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre, en date du 27 mai 2024, sous le numéro 8628 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2024-421

Demande de dérogation mineure – 1291, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-125

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1291, boulevard de Sainte-Adèle**, afin de permettre pour l'immeuble portant les numéros de lots 5 804 358 et 6 636 132 du cadastre du Québec, boulevard de Sainte-Adèle, la construction d'un bâtiment abritant un usage communautaire :

- occupant 14,5 % de la superficie de l'immeuble alors que la fiche de type de milieu pour les milieux T5.2 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige un minimum de 30 % ;
- ayant un front bâti sur rue de 39,8 % alors que la fiche de type de milieu pour les milieux T5.2 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige un minimum de 70 % ;
- ayant une aire de stationnement non entourée de façon continue de bordures de béton alors que l'article 264 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'exige et de permettre que le soit seulement l'allée d'accès principale menant au boulevard de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2024-422

Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme, ci-après indiquées, en regard des dossiers suivants, concernant la procédure requise par le *Règlement 1314-2021-PIIA*, à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2024-115

1069, boulevard de Sainte-Adèle
- Construction

Résolution C.C.U. 2024-116

140, rue Morin
- Enseigne

Résolution C.C.U. 2024-117

3600, boulevard de Sainte-Adèle
- Rénovation

Résolution C.C.U. 2024-118

407, boulevard de Sainte-Adèle
- Enseigne

Résolution C.C.U. 2024-119

1421, rue Claude-Grégoire
- Agrandissement

Résolution C.C.U. 2024-120

91, rue Morin
- Rénovation

RÉSOLUTION NO. 2024-423

Adoption de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 1600, chemin Pierre-Péladeau

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à permettre l'ajout d'un usage principal de restaurant routier « C04-02-04 Restaurant rapide sans service à l'auto ou comptoir de service extérieur » sur l'immeuble situé au 1600, chemin Pierre-Péladeau a été déposée à la ville ;

ATTENDU QUE l'usage de restaurant routier saisonnier est déjà en activité depuis de nombreuses années, à la suite de l'obtention d'un permis d'exploitation ;

ATTENDU QUE cette propriété se situe dans la zone T3.4-001, qui n'autorise pas l'usage « C04-02-04 Restaurant rapide sans service à l'auto ou comptoir de service extérieur » ;

ATTENDU QUE l'offre permanente de ce service sera un ajout important aux activités récréotouristiques de ce secteur ;

ATTENDU QUE les utilisateurs du Parc linéaire le P'tit Train du Nord pourront bénéficier de cet usage tout au long de l'année ;

ATTENDU QU'une aire de repos a été aménagée sur l'immeuble servant de halte pour vélos, avec une borne de réparation et des tables ;

ATTENDU QUE le conseil évalue que ce projet répond aux besoins de services commerciaux de la Ville de Sainte-Adèle et qu'il se veut un complément des activités récréotouristiques déjà en cours dans ce secteur ;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères d'évaluation du *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* et que le conseil désire l'autoriser et utiliser les modalités prévues au règlement ;

ATTENDU la recommandation 2024-090 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 juin 2024 ;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation du 9 juillet 2024 ;

ATTENDU le second projet de résolution adopté lors de la séance du 17 juillet 2024 ;

ATTENDU le rapport de Me Audrey Sénécal, greffière et directrice des services juridiques, indiquant que le nombre de signatures pour la tenue d'un registre n'a pas été atteint ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le projet présenté en vertu du *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, visant à permettre l'ajout d'un usage principal de restaurant routier « C04-02-04 Restaurant rapide sans service à l'auto ou comptoir de service extérieur » sur l'immeuble situé au 1600, chemin Pierre-Péladeau, tel qu'il a été déposé à la ville, le tout, aux conditions suivantes :

- La présente autorisation devient nulle si les travaux de construction ne sont pas entrepris dans les 18 mois de l'entrée en vigueur de la présente résolution ;
- L'ensemble de la réglementation d'urbanisme s'applique, compte tenu des adaptations rendues nécessaires par la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2024-424

Autorisation de signature – Occupation du domaine public – Empiètement - lot 2 453 818 (2064, chemin du Mont-Sauvage)

ATTENDU qu'une demande d'autorisation permanente d'occupation du domaine public a été formulée par madame Catherine Petit ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte la demande et permette une occupation permanente du domaine public, à compter de la date de la signature de l'entente, afin de régulariser l'empiètement d'une construction située sur le lot 2 453 818 (2064, chemin du Mont-Sauvage), sur le lot 2 233 074 appartenant à la Ville ;

QU'une entente quant à l'autorisation d'occupation du domaine public intervienne entre madame Catherine Petit et la Ville ;

QUE la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques ou la greffière adjointe soient autorisées à signer cette entente pour la Ville ;

QUE l'entente prévoie que le règlement d'urbanisme s'applique ;

QUE cette autorisation soit inscrite au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement 1132-2010.

RÉSOLUTION NO. 2024-425

Autorisation de signature – Occupation du domaine public – Empiètement - lot 6 554 249 (491-493, rue de la Colline)

ATTENDU qu'une demande d'autorisation permanente d'occupation du domaine public a été formulée par Investissement Lebel & Ouellet inc., représentée par monsieur Christian Ouellet ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte la demande d'occupation permanente du domaine public, à compter de la date de la signature de l'entente, afin de permettre l'empiètement d'un enrochement (mur de soutènement) situé sur le lot 6 554 249 (491-493 rue de la Colline), appartenant à la Ville ;

QU'une entente quant à l'autorisation d'occupation du domaine public intervienne entre Investissement Lebel & Ouellet inc., représentée par monsieur Christian Ouellet et la Ville ;

QUE la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques ou la greffière adjointe soient autorisées à signer cette entente pour la Ville ;

QUE l'entente prévoie que le règlement d'urbanisme s'applique ;

QUE cette autorisation soit inscrite au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement 1132-2010.

RÉSOLUTION NO. 2024-426

Octroi de contrat – Fourniture et installation d'ameublement pour les nouveaux locaux du Service de l'urbanisme – URB-2401-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois fournisseurs pour la fourniture et l'installation de l'ameublement pour les nouveaux locaux du Service de l'urbanisme ;

ATTENDU QUE trois fournisseurs ont transmis les prix suivants :

– Concept bureau (Laval)	49 123,00 \$ (plus taxes)
– Agence Sylvain Charron (SADL)	49 406,00 \$ (plus taxes)
– Équipement de bureau Robert Légaré Ltée (Saint-Jérôme)	51 599,16 \$ (plus taxes)

ATTENDU la recommandation de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et des technologies de l'information, datée du 5 septembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture et l'installation de l'ameublement pour les nouveaux locaux du Service de l'urbanisme à l'Agence Sylvain Charron (SADL), pour la somme de 49 406 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer les paiements à même le règlement d'emprunt 1344.

RÉSOLUTION NO. 2024-427

Résolution-cadre – Article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (Loi 31)

ATTENDU QUE dans le contexte de la crise du logement, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q. 2024, c. 2), laquelle est en vigueur depuis le 21 février 2024 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 93 de cette Loi, la Ville peut, avant le 21 février 2027, autoriser un projet d'habitation qui déroge à la réglementation d'urbanisme locale en vigueur sur son territoire, selon certaines conditions ;

ATTENDU QUE ce pouvoir ne prévoit pas de procédure de traitement des demandes et prévoit seulement certaines conditions d'exercice ;

ATTENDU QU'il y a lieu de baliser l'exercice de ce pouvoir, afin d'en permettre l'administration et d'assurer l'équité procédurale des demandes d'autorisation présentées à la Ville ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite favoriser la résolution de certains projets d'habitation ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE seuls les projets comprenant un minimum de 6 unités résidentielles peuvent faire l'objet d'une demande en vertu de ce pouvoir ;

QUE la recevabilité d'une demande sera évaluée par le conseil en fonction des conditions suivantes :

- Le projet permet l'ajout de logements sociaux et/ou abordables sur le territoire ;
- Le projet permet la densification du tissu urbain et la rentabilisation des infrastructures existantes ;
- L'impact et l'intégration du projet dans son milieu sont acceptables ;
- La typologie des logements envisagée est pertinente ;
- L'usage proposé est pertinent dans la zone ;
- Les services publics sont disponibles ;
- La proportion de logements abordables et/ou familiaux dans le projet rencontre les besoins ;

QUE le conseil se réserve le droit de soumettre le projet au comité consultatif d'urbanisme, à l'analyse par tout autre comité sous sa juridiction et/ou à une consultation publique préalable à l'adoption du projet de résolution ;

QUE le conseil se réserve le droit d'assujettir un projet à une entente sur les travaux municipaux, à des ententes sur les raccordements et à une entente pour assurer l'abordabilité de logements pour différentes clientèles ;

QUE soit requis le dépôt d'une demande de modification de la réglementation d'urbanisme conformément à l'article 122 du *Règlement 1314-2021-PC* et que le conseil mandate le Service de l'urbanisme et de l'environnement pour analyser toute demande et formuler ses recommandations avant que le conseil rende sa décision ;

QUE sont applicables tous les tarifs et contributions prévus à la réglementation d'urbanisme, notamment des frais de 2 500 \$ pour présenter la demande ;

QUE le conseil se réserve le droit de déroger à l'un ou plusieurs règlements d'urbanisme de la Ville, sauf ceux sur les conditions de délivrance de permis et certificats, les références au Code national de construction dans le règlement de construction et celui portant sur les ententes de travaux municipaux, à savoir notamment les règlements suivants ;

- Zonage ;
- Lotissement ;
- Construction (sauf le Code national du bâtiment) ;
- PIIA ;
- Démolition, sous réserve des exceptions prévues à la loi.



RÉSOLUTION NO. 2024-428

Adjudication – Création et entretien des surfaces de glace et des infrastructures hivernales – LOI-2024-002

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant la création et entretien des surfaces de glace et des infrastructures hivernales ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 15 août dernier et que l'entreprise ayant déposé une soumission est la suivante :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
--------------------------------------	--

- Pro Design Aménagement extérieur inc.	98 821,01 \$
---	--------------

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 28 août 2024 et a procédé à l'analyse de la soumission déposée ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 4 septembre 2024 ;

ATTENDU le rapport de Me Audrey Sénécal, greffière et directrice des Services juridiques, daté du 4 septembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Pro Design Aménagement extérieur inc., étant le seul soumissionnaire conforme, pour trois années, soit pour la période du 20 novembre 2024 au 15 mars 2027, pour un montant de 331 950 \$, plus les taxes applicables, le tout sous réserve de la transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2024-429

Modification de la résolution 2024-179 (Soutien financier aux organismes du milieu)

ATTENDU la résolution 2024-179, adoptée lors de la séance ordinaire du 15 avril 2024 concernant le soutien financier aux organismes du milieu ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2024-179 soit modifiée en retirant du 2e résolu l'organisme suivant :

- Ami de la nature du lac Pilon

RÉSOLUTION NO. 2024-430

Nomination du comité de pilotage - Politique MADA (Municipalité Amie des Aînés) et Famille

ATTENDU QUE dans le cadre du processus de renouvellement de la politique MADA (Municipalité Amie des Aînés) et Famille, la création d'un comité de pilotage est nécessaire ;

ATTENDU l'appel de candidatures via la page Facebook et l'infolettre de la ville en août 2024 ;

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 5 septembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE constituer le comité de pilotage pour le renouvellement de la politique MADA et Famille de la Ville de Sainte-Adèle, dont la liste des membres est la suivante :

Représentant du Service des loisirs :
Vincent Bélanger

Représentants volet aîné :
Danielle Corbeil
Mireille Dufort
Michel Colameo

Représentants volet famille :
Charlène Blanchette
Janie Ducharme
Manon Séguin

QUE madame la conseillère Arielle Beaudin et madame la mairesse Michèle Lalonde soient mandatées afin de siéger au comité ;

QUE les frais et les dépenses générés pour la représentation de la Ville par madame la conseillère Arielle Beaudin à ce comité lui soient remboursés jusqu'à un maximum de 100 \$ par réunion, sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION NO. 2024-431

Mandat - Conseil d'administration de la Société de protection foncière de Sainte-Adèle

ATTENDU la résolution 2022-306 adoptée lors de la séance ordinaire du 19 septembre 2022 ;

ATTENDU QUE le mandat de monsieur le conseiller Jean-François Robillard au conseil d'administration de la Société de protection foncière de Sainte-Adèle viendra à échéance le 20 septembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur le conseiller Jean-François Robillard soit mandaté afin de siéger au conseil d'administration de la Société de protection foncière de Sainte-Adèle, à compter du 20 septembre 2024 ;

QUE les frais et les dépenses générés pour la représentation de la Ville à cet organisme soient remboursés jusqu'à un maximum de 100 \$ par réunion sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION NO. 2024-432 **AVIS DE MOTION**

Je, Arielle Beaudin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1324-1 modifiant le *Règlement 1324 relatif au paiement d'une contribution pour financer en tout ou en partie une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux* ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2024-433 **AVIS DE MOTION**

Je, Gaëtan Gagné, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1180-5 modifiant le *Règlement 1180-2013 concernant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme « Accèslogis Québec »* ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2024-434 **AVIS DE MOTION**

Je, Jean-François Robillard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1314-2024-UC sur les usages conditionnels ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2024-435

Second projet de règlement 1314-2021-Z-16 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier le plan de zonage et ajouter des dispositions particulières à la nouvelle zone T3.2-023 – ADOPTION

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 3 septembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le second projet de règlement 1314-2021-Z-16 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier le plan de zonage et ajouter des dispositions particulières à la nouvelle zone T3.2-023, soit adopté.

RÉSOLUTION NO. 2024-436

Second projet de règlement 1314-2021-Z-17 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant des dispositions particulières relativement aux usages dans la zone T2.2-002 et modifiant le plan de zonage – ADOPTION

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le mardi 3 septembre 2024 ;

ATTENDU QUE le second projet a été modifié précédemment à la consultation publique ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le second projet de règlement 1314-2021-Z-17 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant des dispositions particulières relativement aux usages dans la zone T2.2-002 et modifiant le plan de zonage, soit adopté.

RÉSOLUTION NO. 2024-437

Projet de règlement 1314-2024-UC sur les usages conditionnels – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1314-2024-UC sur les usages conditionnels soit adopté ;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mardi 1^{er} octobre 2024 à 18 h 30 dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :
Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration — 2 422 179,78 \$ pour la période du 10 au 16 août 2024.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 202 795,86 \$ pour la période du 17 au 23 août 2024.
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 714 027,39 \$ pour la période du 24 au 30 août 2024.
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 249 602,74 \$ pour la période du 31 août au 6 septembre 2024.
- e) Liste des comptes à payer au montant de 1 300 907,61 \$ pour le mois de juillet 2024.
- f) Engagements au montant de 1 429 855,13 \$ pour la période du 1^{er} au 31 août 2024.



Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’un employé saisonnier – Sauveteur – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Dépôt - Dépassement de coût – Talus sur la rue Valiquette

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’employés saisonniers – Sauveteurs – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Dépôt - Amendement au contrat à durée déterminé - Chef de division formation à temps partiel - Service de sécurité incendie

Dépôt – Dépassement de coût - Études, plans, devis et surveillance – Réfection des infrastructures et implantation d’un réseau pluvial – Secteur pentes 40/80

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’un employé saisonnier (remplacement de vacances) - Préposée à l’accueil - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’un employé temporaire – journalier-chauffeur - Service des travaux publics

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’employés saisonniers – préposés aux loisirs - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Dépôt – Dépassement de coût - Services professionnels d’analyses en laboratoire 2023-2024

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d’un employé permanent – technicien comptable - Service de la trésorerie

Délégation de pouvoir - Embauche d’un employé temporaire – chargée de projets – Services techniques et hygiène du milieu

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Madame la conseillère Arielle Beaudin et messieurs les conseillers, Richard Allard, Alexandre Laganière, Jean-François Robillard, Gaëtan Gagné et David Huggins-Daines s’adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ainsi que la directrice générale répondent aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2024-438

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20 h 01.

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques